



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 1^{er} DECEMBRE 2021

Présidence

M. Boris Fringeli, Syndic et Président de l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les participants d'être si nombreux malgré les circonstances sanitaires actuelles. L'enjeu de cette assemblée étant de taille, il souhaite que les discussions et interventions se fassent dans le respect mutuel. Il précise que le port du masque est obligatoire durant toute la séance.

Convocation

Il rappelle le mode de convocation : par insertion dans la feuille officielle no 46 du 19 novembre 2021, avis aux piliers publics dans les villages et convocation par un tout-ménage.

Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune, b) les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Scrutateurs

Sont nommés scrutateurs : MM. Jean-Charles Giroud et Yvan Fragnière.

Participants

141 participants, dont 7 personnes n'ayant pas le droit de vote, soit 134 votants.

M. Fringeli remercie les architectes : Mme Laura Millan et M. Patrick Beyeler, M. Eric Meier, garde-forestier communal, les représentants de la presse et les autres personnes n'ayant pas de le droit de vote et présentant un intérêt pour les choses communales.

Excusés

Mme et M. Yvette et Jacques Delacombaz, M. Robert Verschuur, M. l'Abbé Pierre Mosur, Mme Valérie Both Romanens et M. Joseph Both.

Ordre du jour

Concernant l'ordre du jour, M. Fringeli propose à l'assemblée deux légères modifications, à savoir :

- Le crédit de construction pour la réalisation de la nouvelle école, l'accueil extrascolaire et la place du village à Neirivue. Le coût des panneaux solaires photovoltaïques doit être réduit de Fr. 270'000.- car l'offre la plus élevée a été reportée par erreur. Ainsi, le crédit global de construction se monte à CHF 11'665'800.- au lieu de CHF 11'935'800.-, donc CHF 270'000.- de moins.

- La présentation de la planification financière en même temps que le crédit de construction afin de voir l'impact financier de l'emprunt. Il relève que celle-ci est présentée mais pas soumise au vote.

L'assemblée n'a pas de remarque à propos de ces deux adaptations.

M. Fringeli poursuit avec la lecture du tractanda modifié.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 2021

2. Budget 2022

2.1 de fonctionnement

2.2 des investissements, financement

- réfection de la route de La Tsarère, Les Sciernes, CHF 120'000.-
- réfection de la route Les Raforts, Montbovon, CHF 204'000.-
- acquisition d'un véhicule pour le service de l'édilité, CHF 300'000.-
- construction de la nouvelle école à Neirivue, CHF 11'665'800.-
- planification financière

2.3 rapport de la commission financière

2.4 approbation du budget

3. Approbation du règlement des finances

4. Vente de terrain à Neirivue, articles 23, 63, 530, 568, 577, 822, 1031 et 1051 au lieu-dit Cresson

5. Divers

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 2021

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu ce soir car il a été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site communal.

M. Fringeli demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou observations à formuler à propos de son contenu. Aucune observation n'étant formulée, il demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote :

L'assemblée approuve le PV du 21 avril 2021 par

Oui : 130

Abstentions : 4

M. Fringeli remercie l'assemblée ainsi que la rédactrice Mme Marie-Noëlle Beaud.

2. Budget 2022

M. Boris Fringeli, Syndic, responsable des finances, informe tout d'abord que le budget 2022 a été élaboré pour la première fois avec le plan comptable MCH2 imposé par les instances cantonales et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Il précise que celui-ci amène de multiples changements à l'intérieur de nos nombreux postes. Ce budget ordinaire et réaliste présente un déficit de CHF 78'000.- soit moins de 1% des charges.

Il commente tout d'abord le budget de fonctionnement, en relevant les différences significatives par rapport aux exercices précédents et reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

L'assemblée peut suivre la présentation sur l'écran.

2.1 Budget de fonctionnement

0. Administration générale

Charges : CHF 856'380.13
Produits : CHF 217'337.00

Dont les principaux chapitres sont :

011 : les honoraires de l'organe de révision et les jetons de présence de la Commission financière, 012 : les traitements versés aux conseillères et conseillers communaux, 021 : les salaires du personnel communal affecté aux finances, 022 : les salaires du personnel administratif, 029 : les charges et loyers des immeubles du patrimoine administratif, soit le bâtiment administratif, la salle communale à Albeuve, l'ancien atelier de couture à Neirivue, le chauffage à distance à Neirivue.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges : CHF 142'170.71
Produits : CHF 54'980.00

2. Formation

Charges : CHF 1'895'073.85
Produits : CHF 51'098.00

Poste qui comprend l'enseignement, les écoles et l'accueil extra-scolaire. Il précise, à propos de ce dernier, que les charges (CHF 119'565.20) prennent l'ascenseur en raison de l'augmentation de la fréquentation de l'accueil extra-scolaire.

3. Culture, sports et loisirs

Charges : CHF 126'487.45
Produits : CHF 3'500.00

Il relève que le nouveau sous-chapitre 322 « musique, théâtre » comprend notre contribution de CHF 3.- par habitant à l'Association CO2. Il relève aussi, au poste 342 « loisirs » qu'un montant de CHF 33'000.- a été attribué à l'entretien des espaces verts et places de jeux.

4. Santé

Charges : CHF 605'041.80
Produits : CHF 5'000.00

Il observe, dans ce chapitre, une augmentation générale de 9% par rapport aux comptes 2020. Le vieillissement de la population et le rétrécissement des séjours à l'hôpital en sont les principales causes.

5. Prévoyance sociale

Charges : CHF 776'201.10
Produits : CHF 12'000.00

Il signale, dans ce chapitre, que la ventilation est complètement différente avec MCH2. Par rapport, au budget 2021, l'augmentation des charges est de 6%.

6. Trafics et télécommunications

Charges : CHF 765'615.04
Produits : CHF 17'567.63

Il signale la diminution des charges pour les routes communales qui sera compensée par les deux objets prévus aux investissements, à savoir la réfection de la route de La Tsarère, aux Sciernes et la réfection de la route Les Raforts à Montbovon.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Charges : CHF 1'517'024.14

Produits : CHF 1'265'098.38

Au point 710 « approvisionnement en eau », il rappelle que ce compte doit être équilibré et pour cela un montant de CHF 172'327.13 sera prélevé à la réserve prévue à cet effet.

Tout comme le 710, le poste 720 « traitement des eaux usées » doit également être équilibré. Par contre, ici, un montant de CHF 11'145.28 sera versé à la réserve.

Avec MCH2 un nouveau poste voit le jour, le 742 « ouvrages de protection et autres » CHF 134'560.- qui englobe le traitement du personnel communal, les honoraires des ingénieurs et l'entretien des ruisseaux Le Torrent, Le Vuey et La Marivue. Quant aux recettes de CHF 18'540.-, elles correspondent aux subventions.

En ce qui concerne le point 790 « aménagement du territoire », M. Fringeli informe que l'on voit bientôt le bout du tunnel à propos de la révision du PAL.

- En réponse à la demande d'information de M. Schwager, M. Fringeli explique que si le coût des travaux n'est pas aussi élevé que les taxes facturées, le surplus doit être comptabilisé dans la réserve. Les réserves eau et épuration sont exclusivement affectées à ces chapitres et il n'est pas possible de les utiliser pour d'autres choses.
- A la question de M. Raphaël Beaud, M. Fringeli informe que les charges supérieures de CHF 300'000.- par rapport au budget 2021 proviennent du fait qu'il y a plus de travaux et des reports de travaux
- Mme Daniella Pasquier souhaite connaître le montant de la réserve au bilan.

N'ayant pas le bilan sous la main, M. Fringeli informe que le montant lui sera communiqué par écrit. De mémoire, il signale qu'elle est assez confortable

A titre informatif, le montant de la réserve est inséré dans le PV au moment de sa rédaction. Les réserves s'élèvent à CHF 490'349.- pour l'eau et CHF 424'936.95 pour l'épuration.

8. Economie publique

Charges : CHF 1'250'596.30

Produits : CHF 963'607.56

Au chapitre 811 « agriculture », il est précisé qu'une somme de CHF 64'000.- est prévue pour l'entretien de chemins, travaux qui seront subventionnés à hauteur de CHF 14'500.-.

Le poste 820 « sylviculture » présente un budget équilibré grâce notamment à la valorisation du bois prévu pour la construction de la nouvelle école à Neirivue pour un montant de CHF 224'000.-.

Sous le point 840 « tourisme », figure le traitement du personnel, CHF 25'000.- et aussi l'entretien des quelques 110 km de sentiers pédestres qui nous incombent, soit environ CHF 35'000.-.

Le nouveau point 850 « industrie, artisanat, commerce » regroupe nos contributions à l'ARG CHF 26'339.-, à Option Gruyère CHF 15'890.- et à l'association Sports en Gruyère CHF 20'542.-.

En réponse à M. Schwager, M. Fringeli précise que l'exploitation du bois communal coûte et rapporte et que celui prévu pour la construction de l'école a été valorisé, Il s'agit en fait d'une opération interne.

9. Finances et impôts

Charges : CHF 313'921.80
Produits : CHF 5'580'204.00

Dans ce chapitre, on retrouve les principales rentrées, soit :

- les impôts des personnes physiques et morales : CHF 3'670'000.-
- les contributions immobilières pour CHF 525'000.-
- la péréquation financière CHF 685'319.-
- les loyers des chalets et alpages pour CHF 140'000.-
- la concession Hongrin Léman pour CHF 155'000.-

Résultat du budget fonctionnement

Charges : CHF 8'248'512.32
Produits : CHF 8'170'392.57
Résultat : CHF **78'119.75**

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON		Récapitulation		Fonctionnement			
No	Titre	Comptes 2020		Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	542'506.55	19'991.91	584'418.15	7'150.00	856'380.13	217'337.00
1	Ordre et sécurité publics, défens	158'340.73	69'723.34	116'456.32	55'947.00	142'170.71	54'980.00
2	Formation	1'807'759.99	92'080.25	1'826'320.50	79'542.00	1'895'073.85	51'098.00
3	Culture, sports et loisirs	130'307.10	2'364.00	128'398.80	2'000.00	126'487.45	3'500.00
4	Santé	556'012.15	2'074.83	549'870.95	5'000.00	605'041.80	5'000.00
5	Prévoyance sociale	699'742.05	5'219.00	731'513.25	12'000.00	776'201.10	12'000.00
6	Trafics et télécommunications	822'341.54	938.00	822'315.60	5'500.00	765'615.04	17'567.63
7	Protection de l'env. et aménag.	1'219'748.69	1'054'590.90	1'286'998.70	1'102'300.00	1'517'024.14	1'265'098.38
8	Economie publique	816'980.01	695'096.17	1'185'767.90	972'911.00	1'250'596.30	963'607.56
9	Finances et impôts	1'230'292.91	6'044'565.60	980'186.60	5'844'358.00	313'921.80	5'580'204.00
	Total	7'984'031.72	7'986'644.00	8'212'246.77	8'086'708.00	8'248'512.32	8'170'392.57
		2'612.28			125'538.77		78'119.75

Aucune question n'étant soulevée par l'assemblée, M. Fringeli donne la parole à M. Lionel Burnand, porte-parole de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Les 3 et 16 novembre 2021 la Commission financière s'est réunie afin d'examiner le budget de fonctionnement 2022 d'une part et celui des investissements d'autre part.

Le budget de fonctionnement préparé par le Conseil communal présente un déficit de Fr. 78'119.75. Les explications et justifications ont été fournies pour toutes les données du présent budget.

La Commission financière constate que ce dernier est ordinaire et se présente comme relativement équilibré. Elle propose dès lors de l'accepter tel que présenté.

Vote :

Approbation du budget 2022 de fonctionnement dont le résultat est le suivant :

Charges : CHF 8'248'512.32
Produits : CHF 8'170'392.57
Résultat : CHF **78'119.75**

Oui : 130 Non : 1 Abstentions : 3

M. le Syndic remercie l'assemblée.

2.2 Budget des investissements, financement

• Réfection de la route de la Tsarère, Les Sciernes, CHF 120'000.00

Auparavant, dans l'ancien système comptable, M. Fringeli fait savoir que ces travaux auraient été réalisés dans le cadre du budget de fonctionnement. C'est suite à l'entrée en vigueur de MCH2 que les dépenses au-delà de CHF 50'000.- doivent être activées aux investissements.

La réfection de cette route, qui devient urgente, est liée au remplacement de la conduite principale des Sciernes, nonagénaire et plus très alerte, afin de coordonner les travaux avec la conduite d'eau. M. Fringeli avise que M. Nicolas Haymoz, responsable du dicastère des eaux, est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

- M. Schwager souhaite savoir s'il y a un plan qui détaille quelle partie de la route de La Tsarère sera refaite.
- M. Haymoz précise qu'il n'y a pas de plan car ce chapitre va être tiré sur plusieurs années vu que tout le réseau des Sciernes est à refaire. Cet automne, le quartier du Chemin du Bas a été entrepris. La prochaine étape sera vers le haut des Sciernes. Il ajoute qu'une séance d'information est prévue à l'intention des propriétaires qui seront touchés et que cela va s'avérer compliqué étant donné que tout est imbriqué. Le bureau Martin Ingénieurs étudie déjà le dossier.

En réponse à diverses questions, Il est précisé qu'il n'est pas prévu d'élargir la route et que la première étape sera de la Place de la Chapelle à la route des Planis.

- M. Fabrice Grandjean demande s'il prévu de mettre les conduites dans la route ?
- M. Haymoz lui répond que tout n'est pas simple, car beaucoup de conduites sont dans les jardins des privés, mais cela sera fait quand ça s'avèrera possible.
- En réponse à M. Gérard Delacombaz, M. Fringeli relève qu'il s'agit du surplus pour la route et que les travaux relatifs au remplacement des conduites sont pris dans le compte eau et épuration. Il confirme par ailleurs que l'évacuation des eaux sera en séparatif.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, la parole est donnée à la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

M. Lionel Burnand, porte-parole de la Commission fait savoir que cette dernière a pris connaissance du projet de la réfection de la route de la Tsarère, aux Sciernes, pour un montant de CHF 120'000.- et n'a pas de remarque à faire à propos de cet investissement. Elle propose donc de l'accepter tel que présenté.

Vote :

Pour la réfection de la route de La Tsarère, aux Sciernes, pour un montant de CHF 120'000.-, financé par un emprunt.

Oui : 132 Non : 0 Abstentions : 2

M. Fringeli remercie l'assemblée

- **Réfection de la route Les Raforts, Montbovon, CHF 204'000.00**

Là aussi, M. Boris Fringeli souligne que cette réfection devient urgente. Il donne la parole à M. Cédric Privet, Vice-Syndic, en charge du dossier.

Un plan mentionnant le secteur qui sera rénové est présenté à l'écran (annexe 1). M. Privet reste à disposition pour répondre aux questions.

M. Michel Grangier souhaite savoir si ce tronçon est communal.

M. Privet signale qu'il s'agit d'une servitude. Il explique la raison de ces travaux plus conséquents. En effet, lors de chaque intempérie le gravier s'en va dans les prés, le déneigement s'avère compliqué. Une vision locale a eu lieu avec les instances cantonales, lors de laquelle divers points ont été soulevés : l'accès difficile, le virage exigeant une manœuvre et le manque de sécurité.

A la question de Fabrice Grandjean, M. Privet précise que le tronçon concerné va de la route d'Allières jusqu'à la route privée de M. Joël Rey, ainsi qu'une petite partie vers la propriété de M. Capt.

Rapport de la Commission financière

M. Lionel Burnand, porte-parole de la Commission fait savoir que cette dernière a pris connaissance du projet de la réfection de la route des Raforts, à Montbovon, pour un montant de CHF 204'000.- et n'a pas de remarque à faire à propos de cet investissement. Elle propose donc de l'accepter tel que présenté.

Vote :

Pour la réfection de la route de Les Raforts, à Montbovon, pour un montant de CHF 204'000.-, financé par un emprunt.

Oui : à l'unanimité

M. Fringeli remercie l'assemblée.

- **Acquisition d'un véhicule pour le service de l'édilité, CHF 300'000.00**

En préambule, M. Fringeli informe l'assemblée du fait que l'équipement du service de la voirie est déficient, raison pour laquelle, le Conseil communal propose l'acquisition d'un véhicule multifonctions pour ce service.

La parole est donnée à M. Bruno Ferreira, Conseiller communal, responsable du service de l'édilité.

Avant de présenter les intérêts de ce nouveau véhicule, M. Ferreira fait une parenthèse au sujet de l'équipe de l'édilité qu'il a appris à découvrir depuis le début de ses fonctions. Il souligne le travail

remarquable effectué avec le peu de moyens que la commune peut mettre à disposition. Il relève l'excellent partenariat avec tous les sous-traitants locaux qui collaborent dans cette tâche.

Les besoins étant toujours en augmentation avec les nouvelles routes et nouvelles normes, c'est la raison pour laquelle une étude a été réalisée depuis bientôt une année afin de définir au mieux les besoins communaux.

A ce jour, la commune a à disposition 3 personnes au service de l'édilité, un fontainier et 4 autres au service des forêts. L'équipe de l'édilité couvre les 50 km de routes communales et entretient les surfaces communales représentant la 3^e plus grande superficie du canton. Les véhicules utilisés sont un pick-up datant de 2010, un tracteur de 2014, en excellent état, et des remorques un peu vétustes. L'intérêt de ce nouveau véhicule de marque Lindner n'est pas de remplacer ceux existants, mais un véhicule complémentaire qui vise la maniabilité pour accéder aux chemins, pour le déneigement où un gros tracteur rencontre des difficultés pour manœuvrer de par l'étroitesse des routes dans les nouveaux quartiers résidentiels. Sur ce véhicule, il y a également la possibilité d'avoir des bennes avec un système multi-lift comme sur les camions, ce qui permet de les lever et de les poser. Une benne grand volume est prévue, ainsi que deux petites pour le transport de terre et rochers, un plateau avec des ridelles pour transporter toute sorte de matériel et aussi la tournée de ramassage des petites poubelles dans chaque village. En résumé, cet achat prévoit le véhicule CHF 160'000.- et le reste l'ensemble des accessoires. Si cet investissement est accepté ce soir, il espère que le véhicule sera là pour le service hivernal prochain, ceci en raison de la pandémie et des délais de livraison incertains. (détail du véhicule annexe 2)

La parole est donnée à l'assemblée

- Mme Daniela Pasquier souhaite savoir s'il y a plusieurs offres.
- M. Ferreira lui répond par l'affirmative et précise qu'il n'y a pas beaucoup de fournisseurs, il s'agit d'un marché de niche. L'entreprise Mehli, qui est un fabricant suisse, a été approchée. Son véhicule apportait moins d'avantages et de robustesse. Les autres véhicules testés par l'équipe de l'édilité n'avaient pas les avantages de la marque Lindner qui est basée sur une plate-forme agricole, à savoir un châssis articulé et 4 roues directionnelles, donc un plus au niveau mécanique.
- Mme Pasquier demande encore à combien se monte l'offre.
- M. Ferreira indique que le total de l'offre est de CHF 287'000.- et que le chiffre a été arrondi à CHF 300'000.- pour avoir la possibilité d'acquérir les deux petites bennes. Il a bon espoir que le coût n'augmente pas et avise que tout sera mis en œuvre pour ne pas dépasser le montant, voire le faire baisser.
- Mme Pasquier souhaite savoir à combien s'élève l'offre pour le deuxième véhicule.
- M. Ferreira l'informe qu'elle est à peine moins chère, de mémoire CHF 270'000.- pour le véhicule Mehli, soit CHF 10'000.- en moins car le châssis n'est pas articulé.
- M. Romain Castella observe qu'il existe beaucoup de marques pour ce genre de véhicule, sachant qu'il coûte CHF 160'000.- il est d'avis qu'il serait intéressant de connaître le listing des accessoires pour la somme de CHF 140'000.- et aussi d'avoir des offres comparables.
- M. Ferreira informe qu'il y a une offre comparable entre deux fournisseurs principaux. Il fait savoir aussi qu'il y a des milliers de fournisseurs, beaucoup pour des équipements de ville. Pour une commune de montagne, il n'est pas possible de se baser sur ces équipements. Ce qui limite donc le choix à deux fournisseurs principaux, ceux des entreprises Lindner et Mehli. L'exercice de comparaison a été fait, et la différence est de l'ordre de CHF 10'000.-. M. Ferreira propose de lui envoyer les offres détaillées afin de les comparer.
- M. Eric Pasquier estime qu'il n'a pas été répondu à la question, car il ne s'agit pas de deux offres identiques, le véhicule Mehli n'étant pas un véhicule agricole articulé comme ceux des marques Aebi ou Reform, si l'on veut être juste.

-
- M. Ferreira partage le point de vue qu'une troisième offre peut être demandée, mais il est d'avis qu'il faut être réaliste et ne pas attendre une différence de CHF 20'000.- d'un fournisseur à l'autre. Il redit que le dossier est à l'étude depuis presque un an. Il admet que celui de la marque Lindner est dans la tranche supérieure au niveau du coût mais en raison d'une mécanique plus aboutie pour nos besoins.
 - M. Eric Pythoud souligne que les véhicules d'autres marques, pour le châssis et la cabine, ont un coût inférieur de CHF 25'000.- à celui présenté.
 - M. Ferreira constate qu'il y a beaucoup de connaisseurs dans la région qui roulent avec des véhicules agricoles et cela n'est pas son cas. Il les remercie pour tout ce qu'ils apportent. Si le souhait est de demander plus d'offres, c'est volontiers qu'il le fait, mais le montant présenté aujourd'hui est réaliste. Plusieurs fournisseurs ont été rencontrés, des discussions ont eu lieu avec divers agriculteurs, et au final, il retient qu'il s'agit d'une question de marque.
 - M. Christophe Grangier, en tant que chef d'équipe du service de l'édilité, apporte les précisions suivantes, notamment qu'il s'agit d'un véhicule fiable, avec un moteur plus puissant et le plus couramment utilisé dans les services communaux, voilà les 3 raisons pour lesquelles il a été retenu.
 - M. Schwager aurait souhaité un tableau comparatif. Il demande le détail des accessoires englobés dans le montant de CHF 140'000.-.
 - En plus du châssis et cabine, CHF 160'000.-, M. Ferreira précise qu'il y a un système multi-lift pour lever et déposer toutes les bennes, une benne grand volume faite plutôt pour transporter du volume comme des branches, deux bennes qui pourraient être comparées à des tombereaux pour le transport des matériaux lourds tel que de la terre, du rocher, un plateau ridelle en aluminium, une saleuse à vis, un équipement hydraulique, une prise de force avant et arrière pour permettre un jour, dans le futur, d'équiper le véhicule d'une épareuse afin de réduire la sous-traitance. Quant à la lame à neige, la commune en possède déjà plusieurs qui sont adaptées à ce véhicule.
 - M. Didier Grandjean constate qu'il y a assez d'entreprises dans la région qui louent des bennes pour pas très cher et que ces CHF 140'000.- devront être amortis sur des années. Quant au déneigement, il suggère de le confier à des entreprises ou à des agriculteurs.
 - M. Ferreira répond que cela se fait déjà et que deux entreprises interviennent pour le déneigement. Lorsqu'il neige tout doit être dégagé en même temps, cela mobilise beaucoup de personnel car à l'heure actuelle, les attentes des habitants sont différentes, tout doit être déneigé tôt le matin. Il remarque que la sous-traitance a un coût. Plus la commune intervient par ses propres moyens plus elle va économiser et sera gagnante.
 - En réponse à M. Romain Castella, M. Ferreira confirme qu'il y a bien deux offres pour cet investissement et c'est volontiers qu'il les transmet à toute personne intéressée car il n'y a rien de secret.
 - Concernant la sous-traitance, M. Romain Castella comprend le problème, la commune s'agrandit, tout comme le nombre de kilomètres de routes, et il faut améliorer l'efficacité. Cependant, il observe que l'on multiplie les outils mais pas les collaborateurs. Aussi, si on veut éviter les heures supplémentaires réalisées en hiver, et reprises durant la bonne saison, il s'interroge s'il ne serait pas judicieux de revoir le plan de déneigement. Un tronçon pourrait être sous-traité et le reste, tels que les endroits difficiles d'accès, seraient confiés au personnel communal. D'autre part, il attire l'attention sur le coût de fonctionnement annuel que ce véhicule va engendrer. En prenant en considération un amortissement sur 10 ans, soit CHF 30'000.-, le coût d'entretien va s'élever entre CHF 40'000.- et CHF 50'000.-.
 - De par sa profession, M. Ferreira explique qu'il connaît les véhicules multifonctions car c'est lui qui règle les sinistres quand il y a de la casse. Il maîtrise dès lors assez bien les frais d'entretien. Il signale qu'il s'agit d'un véhicule avec un châssis très robuste. Il regrette que la présentation ne lui ait pas apporté les détails qu'il attendait, mais le travail a été fait et s'il faut des documents supplémentaires c'est volontiers qu'il les fournit.

- M. Joël Rey constate que l'assemblée se fait du souci pour un tel investissement. Il signale qu'à ce jour on peut louer des bennes de 40 m³, avec la pose, pour CHF 324.-.
- M. Ferreira regrette que l'on ne parle que des bennes. A titre d'exemple, il mentionne toutes les manœuvres effectuées lorsqu'on se fait livrer un camion de gravier pour l'entretien de la route du Revers. Avec un tel véhicule, c'est du temps gagné sur la manipulation des matériaux ainsi que sur les manœuvres.
- M. Christophe Grangier explique la manière de procéder lorsqu'il y a une certaine quantité de matériaux. Il relève qu'il s'agit de travaux communaux et qu'il n'y a pas des transports à outrance, qu'il faut tenir compte aussi de la configuration des lieux. Les accessoires, tel que les bennes sont utiles pour la polyvalence.
- M. Fringeli remercie M. Grangier, responsable du service de l'édilité, qui a les formations de mécanicien sur machines agricoles et d'agriculteur.
- M. Michael Grangier est conscient de la nécessité d'un tel véhicule pour le service de l'édilité mais propose d'acquérir d'abord le véhicule et les accessoires par la suite.
- M. Fringeli précise que le financement de ce véhicule se fera par des fonds propres. Il remercie M. Ferreira pour la présentation et donne la parole à M. Burnand, porte-parole de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

M. Lionel Burnand, fait savoir que la Commission financière a pris connaissance de ce projet d'acquisition d'un véhicule multi fonctions pour le service de l'édilité, à hauteur de CHF 300'000.-. Elle a parcouru l'offre détaillée et estime que cet investissement est justifié. Elle propose donc à l'assemblée de l'accepter tel que présenté.

Vote :

Pour l'acquisition d'un véhicule multi fonctions pour le service de l'édilité pour un montant de CHF 300'000.-, financé par des fonds propres.

Oui : 86 Non : 32 Abstentions : 16

M. Fringeli remercie l'assemblée.

Construction d'une nouvelle école, y compris acquisition du terrain, CHF 11'665'800.-

En préambule, M. Fringeli remercie les citoyennes et citoyens, ainsi que les commissions financière et de bâtisse pour les questions pertinentes qui ont été posées. Elles ont été très utiles et sont relayées dans la présentation. Il précise que le Conseil communal souhaite la transparence et la parole sera donnée à l'assemblée tout à l'heure. La décision qui sera prise ce soir est certainement la plus importante depuis les 20 ans de fusion, et il est important qu'elle soit prise en connaissance de cause.

La parole est donnée à Mme Christine Sauterel, Conseillère communale en charge des écoles.

- Mme Sauterel indique qu'il ne s'agit pas juste d'une école que nous allons construire mais d'un véritable complexe scolaire avec une âme qui offrira un cadre idyllique à nos futures générations. Jusque dans sa conception, le projet se veut exemplaire puisqu'il sera issu de nos forêts, chauffé par elles et innovant en termes d'énergie solaire.

En plus d'une école de 8 classes et ses diverses salles d'appui et bricolage, le projet comprend un bâtiment pour l'accueil extrascolaire, une salle des sociétés, 280 places d'abri PC, les aménagements extérieurs et la place du village.

Dès le concours d'architecture, la volonté a été de réaliser un projet privilégiant les ressources naturelles et le savoir-faire local par l'utilisation, entre autres du bois de la Commune. Outre l'aspect économique, l'utilisation d'une ressource locale permet de limiter de façon plus importante l'empreinte carbone de la construction. L'utilisation du bois permet également d'offrir un environnement plus sain aux utilisateurs grâce à la meilleure qualité de l'air et une meilleure régulation hygrosopique et thermique, sans compter la perception chaleureuse de ce matériau. Le bois utilisé pour l'ossature, les planchers structurels, la toiture et les revêtements extérieurs et pour la plupart des revêtements intérieurs proviendra des différentes forêts de la commune.

Au-delà de l'école, c'est aussi un message qui sera laissé à nos enfants en leur permettant d'évoluer dans un cadre moderne et fidèle à nos valeurs.

La parole est donnée à M. Patrick Beyeler, architecte auprès du bureau BCR, pour la présentation du projet.

- Il remercie de l'accueillir dans cette assemblée communale et informe qu'il va présenter un résumé du travail concret de l'étude qui s'est réalisée depuis un an. Il souligne qu'un important travail a été réalisé avec les spécialistes et le Conseil communal afin que le projet soit dans un esprit local, durable et efficace. (annexe 3).

Au moyen de diapositives, il présente les plans : le périmètre du terrain avec les bâtiments, tout d'abord le plus grand, l'école, qui comprend 8 salles de classe, des salles d'appui, des bureaux et des sous-sol avec des abris PC, puis le plus petit dédié à l'accueil extrascolaire qui servira aussi comme salle des sociétés. Sa conception est prévue pour un agrandissement en cas de besoin de classes supplémentaires dans le futur. Dans les sous-sols, on trouve également des abris PC, des locaux d'archives et des espaces pour les associations. Au niveau des aménagements extérieurs, il y a plusieurs espaces : le jardin, le préau de l'école qui peut être un lieu rassembleur pour le village, le préau de l'accueil extrascolaire, et comme pour toutes les écoles, une place pour jouer au football. Le parking composé de 11 places est à proximité du lieu de dépose du bus. Un autre réaménagement des espaces, l'accès depuis la gare à l'école qui sera en zone 30 km heure. Afin de mieux visualiser les espaces et les volumes, il projette un film virtuel qui parcourt le trajet depuis l'arrivée du train jusqu'à l'école, puis visite les différentes salles de classe du bâtiment principal, au rez-de-chaussée celles des classes enfantines et dans les étages les classes primaires. La visite se poursuit avec le bâtiment de l'accueil extrascolaire et sa salle équipée d'une cuisine. Il précise que tout a été conçu et même poussé beaucoup plus loin, jusque dans les détails, pour valoriser le bois communal. Mis à part les sous-sols, qui seront en béton, tout ce qui est hors terre est en bois.

Un autre sujet important à aborder, la gestion des marchés publics. Dans la construction, dès qu'un investissement, dont plus de 50 % du financement est public, selon la loi, il y a obligation d'ouvrir au marché public, ce qui est le cas pour ce projet. Malgré cela, il sera essayé de trouver un juste milieu pour favoriser les entreprises du village et des communes voisines. Ce sera un travail d'équilibriste, mais cela en vaut la peine afin d'aller jusqu'au bout pour respecter le choix d'être local. Il présente la liste des entreprises ayant répondu aux appels d'offre et note qu'un certain nombre sont de la région. Au niveau du budget, il rappelle que les adjudications se font seulement une fois le crédit voté. Il présente un tableau récapitulatif du devis général :

Terrain	CHF 180'000.-
Travaux préparatoires et bâtiment	CHF 8'723'000.-
Equipement d'exploitation, aménagement extérieur	CHF 709'000.-
Frais secondaires	CHF 172'600.-
Divers et imprévus	CHF 500'000.-
Ameublement	CHF 255'000.-
Honoraires	CHF 1'126'200.-
Total	<u>CHF 11'665'800.-</u>

Une pause de quelques minutes est observée afin d'aérer la salle et de respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie.

M. Fringeli remercie M. Beyeler pour sa présentation et ses explications détaillées.

Il poursuit avec l'aspect financier et comprend que le montant de CHF 11'665'800.- impressionne. Comme indiqué dans le bulletin d'informations, il relève que l'on peut compter avec des rentrées de CHF 4'000'000.-, composées de fonds propres, de subventions et de la vente des bâtiments scolaires. L'emprunt à contracter s'élève à CHF 7'500'000.-. Les montants pour les crédits d'étude et le concours ont été tout deux respectés, ils sont même en dessous des crédits votés. Par contre le crédit de construction est de 11% plus élevé que les CHF 10'500'000.- annoncés lors de l'assemblée de juillet 2020. Ce surcoût provient de l'augmentation des matières premières et déjà reporté par les entreprises qui ont soumissionné en octobre dernier. Lors de l'ouverture des soumissions, ce n'est pas forcément le prix le plus bas qui a été retenu. D'autres critères, telles la proximité, la traçabilité, la certification, la formation d'apprentis pondèrent le montant annoncé. La préférence a été donnée à des entreprises connues, aussi locales que possible, plutôt qu'avec des grandes boîtes qui cassent les prix et annoncent régulièrement des plus-values.

La vente de bâtiments scolaires ne concernera ni l'école de Lessoc, ni l'ancienne poste de Montbovon. En effet, ces deux bâtiments ont leur importance dans la vie villageoise. Les CHF 2'000'000.- prévus pour les autres bâtiments correspondent à la fourchette basse donnée par une agence immobilière spécialisée en courtage que nous avons mandatée. Il est souligné que chaque bâtiment scolaire vendu sera soumis au vote de l'assemblée communale, la vente n'intervenant qu'au moment de la fin des travaux.

Au sujet de l'acquisition du terrain aux Bénéfices curiaux de Neirivue, une entente a pu être trouvée. Ce terrain situé en zone d'intérêt général ZIG sera acquis pour le prix de CHF 55.- le m² au lieu des CHF 70.- prévus. M. Fringeli saisit l'occasion pour les remercier de leur geste.

A propos des transports scolaires, depuis que la loi scolaire a changé, M. Fringeli indique que ceux-ci incombent entièrement aux communes. Pour Haut-Intyamou, c'est un montant de CHF 230'000.- par an. Avec la construction du nouveau complexe scolaire, tous les enfants viendront en train à l'école à Neirivue. Ainsi, le coût des transports pourra être divisé par deux, CHF 65'000.- pour les abonnements et CHF 50'000.- pour les courses spéciales et les accompagnants d'adultes.

Des inquiétudes sont également parvenues au Conseil communal quant à la possibilité, pour la commune, d'emprunter CHF 7'500'000.-. A ce propos, M. Fringeli rassure l'assemblée sur le fait que les établissements bancaires prêtent très volontiers de grandes sommes d'argent aux communes et à des taux préférentiels. Il est possible de tabler sur un taux fixe d'intérêts de 0.50 % sur 10 ans. En comptant un amortissement annuel obligatoire de 3%, plus les intérêts, cela donne un montant lissé de CHF 230'000.- par an qui équivaut au montant annuel dépensé pour les transports. Après 10 ans, la dette résiduelle est de CHF 5'250'000.-, et complètement remboursée au bout de 33 ans.

Le coût annuel d'entretien est évalué à 1% de la valeur à neuf, soit environ CHF 120'000.- par année. Il est précisé en outre que l'électricité produite sera plus conséquente que celle consommée. Actuellement, la moyenne des frais d'exploitation des bâtiments utilisés par notre cercle scolaire est de CHF 125'000.- en ayant déduit les loyers. Ce chiffre représente la moyenne annuelle de ces cinq dernières années et en ayant effectué que de l'entretien courant. Les fenêtres, les chauffages n'ont pas été changés, l'isolation n'a pas non plus été améliorée et aucun investissement n'a été réalisé pour les personnes à mobilité réduite. En résumé, les frais d'exploitation n'augmenteront pas et les CHF 230'000.- d'intérêts et amortissements seront compensés pour moitié par l'économie sur les transports scolaires.

En réponse à diverses questions posées au Conseil communal, M. Fringeli apporte les précisions suivantes :

L'impôt communal ne sera pas augmenté à cause de la construction de la nouvelle école. La commune a les reins assez solides pour porter cet investissement.

En cas de refus du projet, les crédits votés pour le concours et l'étude seront perdus, et par ailleurs, le terrain, actuellement en zone d'intérêt général, passera en zone agricole selon l'approbation partielle de

notre PAL (Plan d'aménagement local) par la DAEC (Direction de l'aménagement et des constructions) le 17 juin de cette année.

Oui, la commune peut investir, les budgets sont plutôt prudents et légèrement déficitaires, mais les comptes de ces dernières années présentent des bénéfices.

La parole est donnée à M. Hugo Rey, responsable du dicastère des forêts, pour l'explication de l'utilisation du bois communal dans cette construction.

- M. Rey rappelle, que dès le début du projet, le Conseil communal a voulu impliquer le bois dans cette construction. Dès lors, il est apparu évident d'utiliser la matière première locale et surtout en circuit court. La possibilité annuelle de coupe est de 6'300 m³ par an, ce qui correspond à l'accroissement de nos forêts. Pour le projet de construction de l'école, 2'200 m³ de bois de résineux sont nécessaires, bois qui vont être coupés en deux étapes. A ce jour, des coupes ont déjà été faites dans les secteurs de la vallée de l'Evi, à la Joux Noire, du côté de Lessoc, par l'équipe communale dirigée par M. Eric Meier, garde-forestier, ceci dans le but de rajeunir nos forêts et d'entretenir la forêt de protection. Ces coupes se font dans le cadre des projets d'interventions sylvicoles et sont partiellement subventionnées par le Canton et la Confédération. Les billons seront transportés par l'entreprise EPF Grandjean Sàrl jusqu'à la scierie Yerly à La Roche, ainsi la traçabilité de nos billons sera garantie. Pour des raisons d'acoustique, les dalles des étages seront mixtes en bois et béton.

La parole est donnée à l'assemblée.

- M. Cédric Grangier félicite tout d'abord le Conseil communal pour ce beau projet ainsi que pour la qualité du dossier de présentation qui est remarquable. Cependant, un point le laisse dubitatif : le coût. Haut-Intyamont est une commune de montagne et n'a pas beaucoup de ressources autres que la fiscalité dont le taux est le deuxième plus élevé du canton. Il admet que les enfants ont droit à une nouvelle école et une bonne éducation, mais un budget de CHF 11'000.000.- est-ce bien raisonnable. Il compare les coûts de construction d'écoles dans d'autres communes, à Vaulruz : CHF 6'000'000.- à Villorsonnens CHF 8'000'000.-. Il estime le projet clairement trop cher. Il ne remet pas en question la construction de l'école, mais le coût, car il est nettement au-dessus de nos moyens. Il remercie le Conseil communal pour le budget détaillé.
- M. Fringeli lui répond qu'il faut vraiment comparer des bâtiments équivalents. Ici nous avons deux bâtiments un avec 8 classes, toutes les salles d'appui, 280 places dans les abris PC, un bâtiment annexe pour l'accueil extrascolaire et les sociétés, une place du village. Il note que l'école de Villorsonnens a été construite il y a déjà quelques années. M. Fringeli comprend l'inquiétude au sujet du coût. Il rappelle que les transports scolaires ont un coût car il y a plusieurs sites et par ailleurs, que sur toutes les salles utilisées, une seule classe répond aux normes et une autre équipée pour accueillir une personne en situation de handicap. De plus, la DICS a accordé un délai pour la mise aux normes, et la rénovation des écoles actuelles n'engendrerait pas un coût moins élevé.
- M. Eric Pythoud appuie les propos de M. Grangier car il ne remet pas en cause la construction d'une école, mais la construction de cette école. Dans le projet présenté, il déplore le grand volume perdu pour la cage d'escalier. Il propose de faire une économie en réalisant un bâtiment plus simple et plus logique.
- M. Beyeler, architecte, explique que c'était le défi du concours, avoir un bâtiment compact et une bonne générosité des espaces là où il faut. Les classes s'organisent autour de l'escalier et il n'y pas de place perdue pour des couloirs. Il présente un plan de coupe mettant en évidence l'escalier qui au plus large fait 2 m.
- M. Fringeli précise que la cage d'escalier fonctionne par demi-étages, et qu'à chaque demi-étage se trouvent deux classes.
- M. Yvan Beaud souhaite savoir si tous les niveaux sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.
- M. Fringeli lui répond que tous les niveaux, y compris les sous-sols, sont accessibles par l'ascenseur et qu'il s'agit d'une obligation.

- M. Pierre-Alain Jordan demande s'il y a une garantie qu'il n'y aura pas le même problème minergie comme au CO de Riaz.
- M. Fringeli explique, qu'au CO de Riaz, les parquets se sont soulevés en raison d'une trop grande sécheresse des locaux. Cette question a déjà été abordée avec les architectes qui ont imaginé une solution.
- M. Beyeler fait savoir qu'il est prévu d'intégrer des humidificateurs dans la ventilation.
- M. Claude Marguet voit que le plan mentionne une place de jeux à proximité du cimetière. Il suppose qu'il y aura suppression d'une partie du parc actuel et craint que les 11 places prévues dans le projet ne suffisent. Il suggère d'utiliser une bande de terrain, côté Albeuve, pour y aménager un parc. Il constate que le nombre de places de stationnement est déjà déficient, particulièrement lors de manifestations.
- M. Cédric Privet, Vice-Syndic, informe qu'il n'est pas possible de mettre autant de places de parc que l'on souhaite, car il y a la norme VSS. Elle définit le nombre en fonction des besoins. Comme pour chaque permis de construire, le dossier va circuler auprès des Services cantonaux. Aussi, on peut imaginer - les aménagements extérieurs n'étant pas tout à fait définis - que l'on arrivera à intégrer quelques places supplémentaires.

En réponse à diverses interrogations, il ajoute que les places supplémentaires doivent être justifiées et le calcul se fait par rapport aux besoins de l'école et pour une utilisation courante. Les services cantonaux ne vont pas accorder une autorisation pour une centaine de places employées quelques fois l'an, lors d'événements exceptionnels ou de manifestations. La norme VSS ne prend pas cela en considération.

- Mme Isabelle Fragnière intervient également au sujet du manque de places de parc. Elle cite l'exemple d'utilisateurs de la halle qui, durant quatre semaines d'affilée, sont venus demander la permission de garer leur véhicule devant chez elle car le parc de la halle était complet. Elle remarque qu'il y a un sérieux problème. La commune doit trouver une solution pour les habitants du village qui possèdent une maison mais pas d'alentours pour stationner leur véhicule.
- M. Cédric Privet constate que le souci ne concerne pas seulement Neirivue, mais aussi les autres villages. S'il n'y avait pas de problèmes à l'époque, les temps ont changé et le nombre d'automobiles a augmenté. Une réflexion est en cours pour remédier à ce problème, mais cela ne s'avère pas simple.
- Mme Isabelle Fragnière insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'entreprendre quelque chose car le parking est complet, même lorsque l'auberge est fermée.
- Mme Sarah Merino signale que la halle est utilisée tous les soirs par les personnes qui se rendent à la gymnastique et viennent en voiture. Elle demande, si pour la halle, il n'y a pas aussi une norme.
- M. Privet rappelle que les habitudes ont évolué, que cette norme doit être prise en considération tout comme le critère de la desserte et la proximité de la gare. Il est estimé que les transports publics doivent être utilisés.
- M. Fringeli regrette que les gens qui viennent à la gymnastique ne s'y rendent pas à pied.
- M. Marguet redit les complications rencontrées pour stationner les véhicules comme par exemple lors d'un enterrement. Quand ceux-ci auront lieu la semaine, le parking de l'école ne pourra être utilisé car il sera déjà occupé par les enseignants.
- M. Fringeli informe qu'il suit depuis le début le projet de construction du centre sportif de La Ronclina, à La Tour-de-Trême. Malgré la salle CO2, le CO de La Tour-de-Trême, la halle de gymnastique actuelle, le centre sportif avec 3 salles, un terrain de football, une patinoire et une piscine, le complexe aura moins de places de parc qu'il n'y en a actuellement. Les nouvelles normes sont faites pour inciter les gens à utiliser les transports publics.

-
- En réponse à la remarque de Mme Merino, Mme Christine Sauterel précise que les utilisateurs de la halle en soirée auront accès au parc de l'école et même le mercredi après-midi, le week-end et les vacances scolaires.
 - S'il y a une quinzaine de voitures, pour une quinzaine de personnes qui s'entraînent à la halle, M. Bruno Ferreira, Conseiller communal, pense qu'il y a un problème de coordination et de gestion des transports en commun. Concernant les grands événements, il part du principe que les gens peuvent se regrouper par voiture et ainsi essayer de résoudre une partie du problème à sa source. Il y a un problème de fond et ce n'est pas le projet de l'école qui va résoudre celui des places de parc.
 - M. Cédric Privet redit que ce n'est pas dans le cadre de ce projet que des places supplémentaires vont être trouvées et ce n'est pas l'objet de ce soir. Il fait savoir que le Conseil communal en est conscient et a déjà eu des réflexions, des discussions avec les propriétaires privés pour avancer dans ce dossier.
 - A la remarque de M. Marguet, M. Ferreira, habitant à côté de la halle polyvalente, admet qu'il a effectivement quelques fois par an des gens qui se garent sur ces places privées mais pense que ça ne justifie pas un surdimensionnement des places. Il admet que c'est compliqué.
 - M. Schwager se demande si la discussion porte sur la construction d'un parking ou d'une école.
 - Mme Sarah Merino observe que le projet comporte 8 classes primaires alors qu'actuellement il y en a déjà neuf.
 - Mme Christine Sauterel lui confirme la chose. Elle avise que c'est un peu compliqué, car en fait, dans une classe, des enfants comptent pour trois et il y a la possibilité de modifier une salle ACM.
 - M. Romain Castella partage l'avis de beaucoup de choses dites ce soir, cependant concernant la surface du terrain de 3065 m², il souhaite savoir si elle permet une extension de l'école.
 - M. Fringeli lui répond par l'affirmative et ajoute que la possibilité d'agrandir ne pourra pas se faire en largeur, mais trois classes supplémentaires peuvent être aménagées sur la toiture de l'accueil extrascolaire.
 - M. Romain Castella a pris note de la diminution des coûts des transports scolaires et partage l'idée d'amener les enfants avec le train, toutefois il s'interroge sur les transports des enfants décentralisés comme ceux de Lessoc ou des Sciernes.
 - Actuellement ces sont déjà quatre enfants d'Allières qui prennent le train, informe Mme Sauterel. Le critère de la distance pour aller à la gare est de 2.5 km. Par conséquent, les enfants iront à pied. Au sujet des petites des cycles 1H à 4H, les enfants doivent être accompagnés. Une discussion a d'ores et déjà eu lieu avec les TPF. Un accompagnant sera mis à disposition, bien entendu contre rémunération.
 - M. Romain Castella souhaite savoir si l'acceptation du projet ce soir induit la vente des bâtiments et lesquels sont concernés.
 - Comme déjà indiqué dans sa présentation, M. Fringeli répète qu'il n'est question de vendre l'école de Lessoc ni le bâtiment de l'ancienne poste à Montbovon. Par contre les quatre autres bâtiments, les écoles d'Albeuve, de Montbovon et Neirivue, et l'ancien atelier de couture seront soumis à la vente séparément et en temps voulu. Bien entendu, d'autres financements devront être trouvés au cas où l'assemblée communale refuserait la vente de ces bâtiments.
 - A propos des places de jeux qui seront cédées avec les écoles, M. Romain Castella s'inquiète de savoir si autre chose a été prévu en remplacement.
 - Mme Sauterel précise qu'il y aura une nouvelle place à Neirivue, qu'à Albeuve il y en a une existante à proximité de l'église, et qu'à Montbovon il est prévu de garder la place derrière l'école. M. Fringeli ajoute qu'aux Sciernes une place du village est déjà existante.

- Pour renseigner M. Romain Castella, M. Fringeli apporte les précisions suivantes à propos du subventionnement cantonal. La DICS accorde un taux de 16 % sur les murs des classes, indépendamment d'un regroupement scolaire ou non. La subvention prévue est de Fr. 503'000.-.
- M. Michel Grangier dit s'être renseigné au sujet des subventions. Le règlement cantonal précise que chaque classe d'une surface de 81 m² est subventionnée à raison de CHF 2'340.- le m², ce qui équivaut à CHF 1'586'000.- pour notre projet. Il ne comprend pas la différence par rapport au chiffre communiqué. Et d'autre part, il demande d'où provient la subvention PC.
- Mme Christine Sauterel explique que la subvention de 16 % est octroyée sur le total des surfaces des classes x CHF 2'340.- / m². Par rapport aux exigences imposées, elle observe que la subvention est minime.
- Concernant les CHF 600'000.- provenant de la PC, M. Fringeli fait savoir qu'il s'agit des réserves communales qui ont été constituées, montant qui ne peut être employé pour autre chose.
- M. François Both n'a pas de question à formuler, mais souhaite faire part de son ressenti. Comme beaucoup de personnes dans la salle, un tel projet fait peur et c'est légitime. Il serait dommage de laisser une grosse dette à la nouvelle génération. Le problème des places de parc étant identique dans tous les villages, il partage le point de vue de ne pas mélanger les deux objets. Il relève la beauté du projet. Il dit avoir été agréablement surpris par le fait que le Conseil communal, plus particulièrement Mme Sauterel et M. Fringeli, ont pu répondre à toutes les questions. En voyant le plan financier, qui prévoit l'amortissement sur 33 ans, il est d'avis qu'on peut la faire maintenant cette école.
- M. Schwager a pris note du plan financier et observe qu'une subvention de CHF 1'000'000.- est prévue de la part l'Association suisse pour le parrainage des communes de montagnes. Il se demande pourquoi pas solliciter CHF 2'000'000.-.
- M. Fringeli répond qu'il s'agit simplement d'une estimation prudente.
- Vu la situation sanitaire, M. Monique Théraulaz souhaite savoir, par rapport à l'approvisionnement des matériaux et un éventuel retard dans les livraisons, si cela va encore grever le budget.
- M. Fringeli ne peut hélas lui donner une réponse de manière sûre, par contre il indique que les bâtiments scolaires ne seront pas vendus avant d'être certains d'emménager dans la nouvelle école. Par rapport aux moyens financiers, il ajoute qu'il est possible de discuter avec les entreprises, ce qui va être fait.
- Pour compléter la réponse à Mme Théraulaz, M. Beyeler relève qu'il s'agit d'une période compliquée au niveau des chantiers car l'artisan ne peut pas tout prendre sur ces épaules. Un travail sera fait pour rencontrer les entreprises et fixer le prix au mieux afin que chacun s'y retrouve. Des solutions peuvent aussi être trouvées comme par exemple en prenant les matériaux les plus courants.
- Par rapport à la gare qui doit être déplacée au centre du village, M. Yvan Fragnière souhaite savoir à quelle date cela est prévu.
- En 2024, lui répond M. Fringeli, mais cela dépend aussi des éventuels recours des riverains. Il signale que les TPF sont très réactifs sur tous les endroits qui ne sont pas encore mis aux normes.
- M. Christine Sauterel précise, même si la gare n'est pas encore déplacée, qu'il est tout à fait envisageable de mettre les enfants dans le train à la gare actuelle mais avec des accompagnants. Le chemin sera un peu plus long, mais c'est possible.
- Concernant les adjudications pour la protection incendie, Mme Karine Beaud observe que la société SRG Engineering SA a un bureau à Genève et à Fribourg, aussi elle souhaite savoir si c'est celui de Fribourg qui a été retenu.

- M. Beyeler explique que tout a été fait au mieux pour collaborer avec les entreprises locales, il précise que le bureau est à Fribourg, mais leur spécialiste est à Lausanne.
- M. Jean-Louis Castella constate que le débat a été fourni mais ce qui a intéressé le plus la population ce sont les contingences collatérales de l'éventuelle construction et non l'école qui est pourtant le sujet fondamental. Il se demande, si ce soir, une décision va être prise pour créer une école digne de ce nom et non de se contenter encore de solutions provisoires. Il faut être conscient que la décision prise ce soir est pour au moins trois, voire quatre générations. Quand il voit les immenses bâtiments agricoles construits avec davantage de subventions publiques, la question ne se pose pas si l'on peut investir pour une école, mais c'est un devoir. Il remarque n'avoir pas vu souvent une étude de dossier aussi complète. Il rappelle, à l'époque, que des investissements pour la distribution d'eau ont été réalisés en économisant sur les conduites, ce qui par la suite a coûté très cher pour une économie momentanée puisqu'il a fallu réinvestir quelques années plus pour réparer la conduite. Il relève la qualité du projet, l'importance de la convivialité des locaux, ainsi que l'effort conséquent pour intéresser la plupart des entreprises du coin dans le projet. Quant aux questions de parcage des véhicules, il propose de faire confiance aux nouvelles tendances politiques qui vont améliorer la mobilité. Il est d'avis qu'il s'agit d'un bon projet et qu'il est un devoir de faire confiance et suivre les autorités afin de donner aux enfants de notre région une école digne de ce nom.
- M. Yvan Beaud fait part de l'entretien qu'il a eu avec les TPF concernant le devant de la gare d'Albeuve. Sur le plan fourni, il observe qu'un escalier est prévu, mais pas d'ascenseur.
- M. Fringeli explique que le passage est prévu devant l'auberge. Il ajoute qu'il s'agit d'un avant-projet et que ça doit être mis aux normes.

M. Fringeli remercie l'assemblée pour toutes les questions soulevées et comprend l'inquiétude des citoyennes et citoyens face à un tel investissement. Il pense, pour une commune pauvre, que ça serait une fierté de construire une école avec du bois communal et des entreprises locales pour les générations futures.

Récapitulatif du budget des investissements

Total des charges : CHF 13'486'800.-

Total des produits : CHF 496'400.-

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON		Récapitulation				Investissements	
No	Titre	Comptes 2020		Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre et sécurité publics, défense	36'496.15	-	222'131.00	106'667.00	-	-
2	Formation	228'634.65	-	575'000.00	-	11'935'800.00	-
3	Culture et loisirs	-	-	-	-	-	-
6	Trafics et télécommunication	-	-	-	-	624'000.00	-
7	Protection de l'environnement et aménag. du territoire	337'925.55	57'107.65	730'000.00	448'000.00	705'000.00	452'000.00
8	Economie publique	-	-	326'531.00	205'714.00	222'000.00	44'400.00
9	Finances et impôts	-	3'000.00	-	-	-	-
	Total	603'056.35	60'107.65	1'853'662.00	760'381.00	13'486'800.00	496'400.00

La parole est donnée à la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

M. Lionel Burnand, fait savoir que la Commission financière a pris connaissance de ce projet et apporte les remarques et attentions suivantes en complément aux explications déjà fournies.

- Suite au retour des soumissions, le montant du budget est supérieur au budget initial. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des coûts des matières premières.
- Il est recommandé au Conseil communal d'apporter une attention toute particulière au suivi du chantier et surtout à l'évolution des coûts de construction. Le Conseil communal doit effectuer cette surveillance conjointement à la commission de bâtisse.
- Malgré l'augmentation du budget, le plan de financement reste équilibré et prudent surtout sur les rentrées possibles (subventions, ventes de bâtiments existants)

Du point de vue de la commission financière cet investissement est justifié et elle propose à l'assemblée de l'accepter tel que présenté.

M. Fringeli propose de passer au vote le plus important depuis les 20 ans de fusion,

Vote :

Pour la construction d'une nouvelle école à Neirivue, y compris l'acquisition du terrain pour le montant de CHF 11'665'800.-

Oui : 93 Non : 33 Abstentions : 8

M. Fringeli, Syndic, remercie l'assemblée d'avoir accepté ce projet.

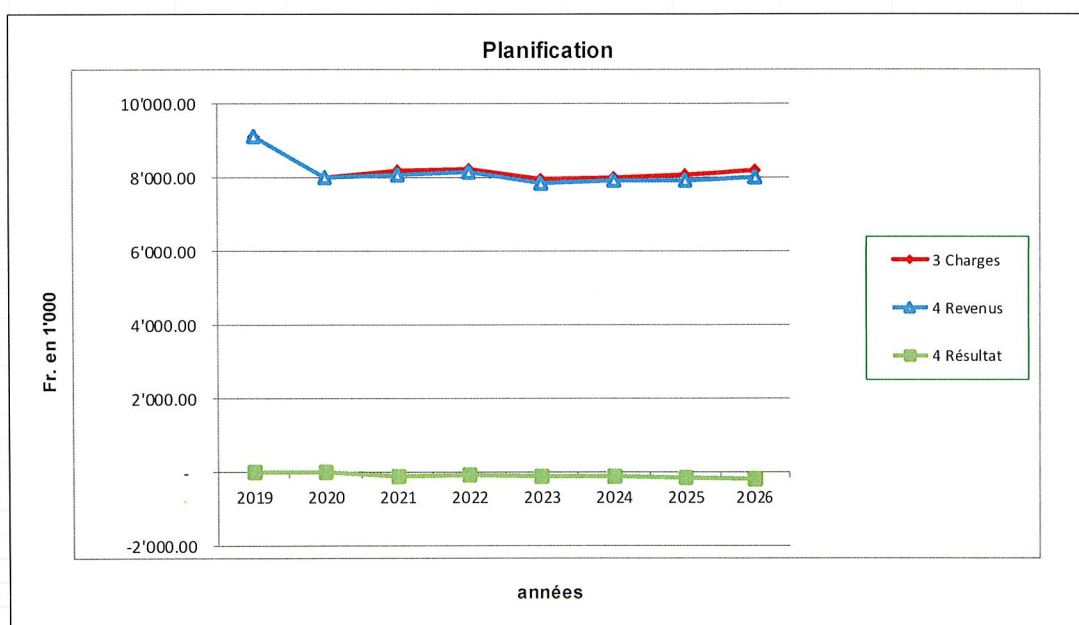
3 Planification financière

M. Fringeli présente à l'assemblée le graphique de la planification projetée jusqu'en 2026. Il explique qu'elle a été faite avec beaucoup de prudence et n'a pas été exagérée. La différence plus conséquente dès 2026 provient de la construction des EMS.

Commune de Haut-Intyamon

Planification financière 2020 - 2024

	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	2025	2026
3 Charges	9'110.50	7'984.03	8'212.25	8'248.51	7'959.51	8'001.53	8'080.33	8'199.05
4 Revenus	9'110.80	7'986.64	8'086.71	8'170.39	7'848.34	7'912.18	7'942.53	8'007.65
Résultat	0.30	2.61	-125.54	-78.12	-111.17	-89.35	-137.80	-191.41



Aucune question n'est soulevée à propos de la planification financière.

4 Approbation du règlement des finances

Comme pour toutes les communes, en raison du passage à MCH2, M. Fringeli avise que le règlement des finances doit être adapté et approuvé par l'assemblée communale.

Il rappelle qu'il était consultable sur le site communal et également disponible auprès de l'administration communale. Dans les grandes lignes, il s'agit de fixer les limites qui activent les investissements. Pour notre commune, elle a été arrêtée à CHF 50'000.-. Ce qui signifie qu'un projet qui dépassera ce montant devra être passé aux investissements et soumis à l'assemblée.

La parole est donnée à l'assemblée.

- M. Eric Pythoud constate qu'il s'agit d'une limite pas très élevée et se demande si c'est le Conseil communal qui l'a fixée. Il observe que la marge de manœuvre est faible en cas d'urgence.

- M. Fringeli partage son point de vue et informe que c'est la limite maximale. A titre comparatif, il précise que la commune de Bulle a le même montant.

La lecture du règlement n'étant pas demandée par l'assemblée, M. Fringeli passe au vote.

Vote

L'assemblée approuve le règlement des finances qui était consultable sur le site communal et auprès de l'administration communale par :

Oui : 133 et abstention 1

M. Fringeli remercie l'assemblée

5 Vente de terrain à Neirivue, au lieu-dit Cresson articles 23, 63, 530, 568, 577, 822, 1031 et 1051

Avant d'entrer dans le vif du sujet, M. Fringeli demande à l'acquéreur, M. Gaby Beaud, de se récuser.

Suite à l'incendie des locaux de l'entreprise Gaby Beaud, à Neirivue, M. Fringeli explique que ce dernier a abordé la commune en vue d'acquérir les parcelles citées en titre pour y reconstruire un nouvel atelier, pour un montant de Fr. 100'000.-.

La parole est donnée à M. Cédric Privet, Vice-Syndic, en charge du dicastère de l'aménagement du territoire.

M. Privet avise que les articles en question se situent dans la zone d'activité. Sur le plan projeté à l'écran, il présente les limites des surfaces constructibles et les distances à respecter par rapport à la ligne à haute tension à proximité.

- M. Pascal Geinoz observe qu'il s'agit de l'ancien dépotoir et se soucie de savoir qui est responsable des sous-sols.
- M. Cédric Privet précise que les sondages réalisés ne présentent pas de dangers nuisibles.
- En cas d'assainissement, M. Raphaël Beaud demande qui va prendre en charge les frais inhérents, car ceux-ci peuvent être très élevés.
- M. Privet relève qu'il n'y a pas besoin d'assainir pour le moment et qu'il y aura un suivi.

M. Fringeli informe encore que la totalité des articles représente une surface de 5'385 m², et le Conseil communal propose de les céder pour le prix de CHF 100'000.-

La parole n'étant plus sollicitée, M. Fringeli demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote

L'assemblée approuve de céder à M. Gaby Beaud, à Neirivue, les articles 23, 63, 530, 568, 577, 822, 1031 et 1051, au lieu-dit Cresson, à Neirivue, d'une surface de 5'385 m² au prix de CHF 100'000.-

Oui : 131 et abstention : 1

M. Fringeli remercie l'assemblée

6 Divers

La parole n'est pas demandée par l'assemblée.

M. Fringeli poursuit dès lors et informe que sa voisine de droite, Mme Marie-Noëlle Beaud, a fait valoir son droit au départ à la préretraite et va quitter le printemps prochain. Il lui adresse déjà des félicitations pour son engagement, son investissement et plus particulièrement pour ses 36 ans d'activité en tant que secrétaire et caissière communale. Il lui adresse un merci de tout cœur pour l'incroyable travail effectué.

Mme Beaud est remerciée par des applaudissements nourris.

M. Fringeli annonce déjà que Mme Laura Barthe reprendra le poste de secrétaire communale et que Mme Sandy Uldry celui de caissière, intitulé dorénavant administratrice des finances.

Au terme de la séance, et au nom du Conseil communal, M. Fringeli remercie l'assemblée pour sa participation, son engagement et pour le vote décisif important qui a eu lieu ce soir. Il se réjouit d'ores et déjà de travailler avec Mme Milan et M. Beyeler, architectes. Il remercie également la Commission financière et la Commission de bâtisse pour leur travail.

Dans cette situation pandémique, il souhaite à toutes et à tous la meilleure santé possible et à l'approche de fêtes de fin d'année, de belles et joyeuses fêtes.

L'assemblée est levée est à 23.40 h.

Au nom de l'assemblée communale

La secrétaire
Marie-Noëlle Beaud



Le Syndic
Boris Fringeli

